

05 octobre 2014 à Saint Genest Malifaux



BMX

COUPE DE LA LOIRE

à partir de 9 h

spectacle garanti



Matériel de propreté Essuyage industriel Produits d'hygiène Protection



LE BICROSS SPEED RACING
ORGANISE LA 2EME MANCHE DE LA
COUPE DE LA LOIRE 2014
CE DIMANCHE 5 OCTOBRE

NOUS REMERCIONS NOS SPONSORS

Girerd Distribution

Cave à Nous

Le Petit Ruban

Alti Sport 43

Mac Donald

Credit Mutuel

HP Service

Grange Invest

sarl Pitaval

Conseil Général de la Loire

Comité Départemental de Cyclisme Loire

La Communauté de commune des Monts Du Pilat

PRESENCE DES SIDES

Merci aux clubs de venir avec leur side

ENGAGEMENT

- Pour une épreuve 20 pouce ou cruiser : 8€
- Pour une épreuve 20 pouce et cruiser : 12€

Tous les licenciés peuvent participer.

Les inscriptions se feront uniquement par mail pour le jeudi 2 octobre 2014

dernier délai, la date de réception du mail faisant foi. Passé ce délai, une pénalité

de 5€ sera appliquée à tous les pilotes retardataires.

Pas de remboursement.

A adresser à : Nathalie SCHEVINGT par mail

E-mail : nathalie.schevingt@wanadoo.fr

copie à laurentsorlin@yahoo.fr

RAPPEL REGLEMENTATION

COUPE DE LA LOIRE

4 Courses

La Fouillouse le 14 septembre

St genest Malifaux le 5 octobre

Riorges le 25 octobre

St Paul En Jarez le 2 novembre

2 Arbitres par club de la Loire doivent être présents avec les engagés pour valider les engagements de leur club.

A envoyer à Laurent Sorlin

Le responsable des engagements confirmera par accusé de réception les inscriptions.

Les clubs doivent s'assurer de la réception de leurs engagements.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le règlement se fera sur place par le responsable de chaque club.
Chèque à l'ordre de Bicross Speed Racing

REGLEMENT ADMINISTRATIF

Le règlement Fédéral sera appliqué.

Le pilote inscrit se blessant au cours des essais sera classé sous deux conditions :

- 1/ Il faudra avertir le secrétariat avant la 2ème manche.
- 2/ Fournir un certificat ou une attestation des secouristes.

Si les pilotes d'une catégorie sont moins de 4, ils seront regroupés avec une autre catégorie tout en gardant un classement séparé.

Les classements, à l'issue des coupes, serviront pour les quotas de qualifications aux courses Rhône Alpes.

Une seule catégorie cruiser.

Les pilotes Nationaux peuvent participer mais seront sortis du classement pour le calcul des quotas.

Les pilotes de comité extérieur peuvent participer mais seront sortis du classement général

Pour tout point non indiqué au présent règlement, se référer au règlement National.

une catégorie side sera en représentation avec 1 side / club avec possibilité de changer d'équipage pendant la journée. Cette catégorie sera récompensé sur la course mais ne sera pas du classement de la coupe de la Loire

REGLEMENT TECHNIQUE

Un contrôle des licences sera effectué.

Le pilote présentera sa licence et devra vérifier s'il est engagé dans la bonne catégorie.

Le règlement FFC en vigueur sera le règlement de référence.

RECOMPENSES

Les 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés lors de la cérémonie protocolaire (podium).

La présence des pilotes lors de la cérémonie protocolaire est obligatoire

HORAIRE PREVISIONNEL

9h / 10h45 essais grille

11h/12h 1ere et 2eme manche

12h/13h30 pause repas

13h30 reprise de la compétition

catégories

année	garcon	fille
2008 et +	prélicencié	prélicencié
2006/2007	poussin	poussine
2004/2005	pupille	pupille
2002/2003	benjamin	benjamine
2000/2001	minime	minime
1998/1999	cadet	cadette
1996/1997	junior	17 ans et +
1995 et -	19 et +	
1998 et -	cruiser	cruiser

UNE BUVETTE
UNE RESTAURATION

(tripe, saucisse pomme de terre sarrasson, pain américain, hot dog, frite,
crêpe...)

TOUT EST PREVU PAR LE CLUB ORGANISATEUR

UNE ZONE POUR CAMPING CAR EST MIS A DISPOSITION SANS
ELECTRICITE NI EAU

LA PISTE SERA OUVERTE SAMEDI APRES MIDI
16H A 19H

PLAN ACCES page suivante



Par Saint Etienne

A St Etienne direction le Puy / Firminy (N88)

Puis sortie Bellevue / Annonay / col de la République (15 minutes de la piste).
Direction Annonay / Valence / Col de la République (N82).

A Planfoy tourner a droite direction St Genest Malifaux.

A l'entrée de St Genest Malifaux (au Café des Promeneurs) suivre fléchage à droite.

Café des Promeneurs

en venant d'Annonay

Par Annonay

Direction Bourg Argental / col de la République / St Etienne (N82).

Traverser Bourg Argental en direction de St Etienne puis la Versanne.



Avant le col de la République direction St Genest Malifaux sur la gauche après l'Auberge du Grand Bois.

Au centre du village prendre direction St Etienne et à la sortie du village (au Café des Promeneurs) à gauche en suivant le fléchage.